

Conseil Municipal du 30 août 2011

Chauffage urbain : l'accord entre la Ville et SDCC Suez a été repoussé. Cet accord est scélérat, il faut poursuivre l'action

Mercredi 31 août 2011 // [les élus Europe Ecologie - Les Verts à CLICHY](#)

Communiqué de presse des groupes Europe Ecologie Les Verts / Front de Gauche et du Parti Communiste Français au Conseil municipal de Clichy-la-Garenne

Clichy le 30 août 2011,

Chauffage urbain : les négociations se poursuivent. Nous y prendrons toute notre place.

L'accord entre la ville et la SDCC-Suez sur la concession de chauffage urbain est repoussé à plus tard. Le Maire, Gilles Catoire, en a décidé ainsi en retirant ce point de l'ordre du jour du conseil municipal de ce 30 août 2011. Pour le maire, il était pourtant urgent d'adopter ce mauvais accord. Sa décision est la preuve que le combat des usagers du chauffage urbain commence à porter ses fruits.

Pour les élus des groupes EELV/FDG et PCF du conseil municipal qui soutiennent leur combat depuis le début, c'est une première victoire.

Cet accord est un marché de dupes :

► L'accord porte sur une baisse de 20 % promise par SDCC Suez mais cette baisse est très en deçà du préjudice subi par les usagers, locataires et copropriétaires ; de surcroît, seuls certains usagers en auraient bénéficié. Plusieurs audits et expertises indépendants ont estimé le surcoût des factures à au moins 40 %. Aussi, nous demandons une baisse immédiate des tarifs de 40 % pour tous les usagers.

- L'accord relève que la SDCC-Suez verserait 2 millions d'euros de dédommagement à Clichy Habitat. Au regard des 27 millions d'euros de préjudice chiffrés par les experts, le compte n'y est pas. Par ailleurs, rien n'est prévu pour les autres usagers locataires et copropriétaires. Il est nécessaire qu'une expertise chiffre leur préjudice.

- L'accord fait état de la construction d'une nouvelle chaudière biomasse qui a été décidée de manière unilatérale par la SDCC-Suez. Aucune autre option n'a été étudiée par un cabinet indépendant spécialiste des questions énergétiques. Une telle étude est un préalable indispensable à un choix objectif.

- L'accord impose le renouvellement de la concession à SDCC-Suez jusqu'en 2035. Il est hors de question d'accepter un renouvellement automatique de la concession car il s'agit de l'avenir. Aucune solution ne doit être d'emblée écartée y compris celle d'exploiter en régie directe.

- Enfin, le texte de l'accord n'explique pas les raisons et les responsabilités de ce surcoût et des trop perçus.

En conclusion nous appelons les Clichois et les Clichaises à poursuivre l'action pour un chauffage urbain dont le prix sera comparable à celui des autres réseaux du pays, à obtenir le remboursement des trop versés et à prévoir la modernisation du chauffage urbain qui respectera les recommandations de la loi Grenelle II.